

Appel à candidature - résidence artistique pour Campus en commun

Préambule

En septembre 2017, l'Université Bordeaux Montaigne a initié pour trois ans le projet *Campus en commun*¹, avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de l'Opération Campus Bordeaux, pour explorer et expérimenter collectivement des solutions de développement de la vie de campus sur le territoire des universités de sciences humaines et sociales situé à Pessac, dans l'agglomération bordelaise. En faisant du campus un laboratoire, *Campus en commun* souhaite notamment s'appuyer sur la présence artistique pour développer de nouvelles pratiques et sociabilités universitaires tout en s'interrogeant sur ses modalités d'action et sur ses modes de gouvernance. Cette présence artistique a vocation à se répéter chaque semestre des trois années universitaires du projet. En octobre 2017, l'artiste muraliste Alejandro 'Mono' Gonzalez a été accueilli dans ce cadre.

Aujourd'hui élargi à l'Université de Bordeaux, à la Ville de Pessac et au CROUS Bordeaux-Aquitaine, *Campus en commun* est un projet expérimental et partenarial qui vise à créer un élan collectif entre les institutions, les formations, les centres de recherche, les associations,... et les personnes. Il articule sa réflexion et son action autour des questions des usages des espaces publics, du développement durable du campus, de la mobilité des personnes, de la circulation de l'information, et de la place de l'art dans la société.

Cadre de la résidence

Le présent appel à candidature pour une résidence artistique s'inscrit dans ce cadre. Il est ouvert à une grande diversité de propositions dès lors qu'elles s'inscrivent dans les problématiques de l'habitabilité du campus (paysages, bâtiments, circulations...), des sociabilités (étudiantes, professionnelles, citoyennes,...), des modes d'appropriation du territoire, etc. Les éléments définitifs de cadrage de la résidence seront établis conjointement avec les commanditaires et feront l'objet d'une convention, sur la base du projet artistique présenté par le ou la candidat-e.

Enjeux

Les commanditaires souhaitent faire appel à la présence artistique sur le territoire du campus de Pessac pour accompagner leurs réflexions relatives à la vie de campus. Dans une action réciproque, il s'agira :

- pour les artistes de construire leur travail en intégrant les spécificités de ce territoire,
- pour les commanditaires d'étoffer la démarche *Campus en commun* en se nourrissant du regard artistique et des échanges que la médiation artistique aura suscités.

Conformément aux objectifs de *Campus en commun* d'implication des usagers et aux préconisations établies par la convention « Université, lieu de culture » du 12 juillet 2013, le projet artistique retenu devra permettre la participation directe de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiant-e-s, chercheur-r-se-s, personnels enseignants, administratifs et technique mais également riverain-e-s du campus), que ce soit au travers d'actions de création, de médiation ou de diffusion. A ce titre, la présence artistique doit sensibiliser aux enjeux du développement de la vie de campus et rendre visible le projet *Campus en commun*.

Il importe enfin que la résidence participe de la reconnaissance des campus comme des lieux de création et de diffusion culturelle et artistique, expérimentation de formes nouvelles qui contribue à leur rayonnement.

Attentes et thématiques

L'appel à candidature est ouvert :

- à tout-e artiste ou équipe artistique, quels que soient le ou les champs disciplinaire dans lequel s'inscrit son travail. Une attention plus particulière sera toutefois portée aux projets innovants et aux pratiques émergentes, conformément à l'objectif d'expérimentation de *Campus en commun*.
- à divers types de résidence : création, diffusion ou médiation

La résidence artistique de Campus en commun s'articule autour de la thématique des enjeux sociaux et territoriaux d'un campus universitaire en mutations (urbaine, sociale, économique,...) et intégré dans la ville. Cette thématique peut être explorée au travers de la question des conditions d'études, de travail et de vie ou encore de celle de la connaissance, la valorisation et l'usage des espaces publics, des projets urbains, des temps de chantier,... par exemple.

¹ cf. Annexe 1 – Présentation du projet Campus en commun

Présence artistique

La présence artistique intégrera un minimum total de 40h d'intervention publique, réparties sur 2 semaines minimum et 6 semaines maximum. Ces temps d'intervention publique pourront prendre plusieurs formes :

- des temps d'accès du public au travail artistique : atelier ouvert, atelier de création participatif, rencontres artistiques, etc. ;
- des temps de diffusion ou de restitution du travail artistique : représentation publique, support de restitution type reportage photo ou vidéo, etc.

Par ailleurs, l'artiste ou l'équipe artistique retenu-e sera amené-e ponctuellement à participer à la vie du projet *Campus en commun* au travers de temps d'échanges avec les personnes gravitant autour du projet : groupes projet et conseil, porteurs de projet, participant-e-s, etc.

Un document de restitution du temps de présence artistique, de type reportage photo ou vidéo par exemple, sera produit à l'issue de la résidence par les commanditaires.

Conditions de résidence

Les commanditaires, par l'intermédiaire du Pôle Culture et Vie Etudiante de l'Université Bordeaux Montaigne, assureront la coordination des différents modes d'intervention de l'artiste, la mise en relation avec les interlocuteurs pour un soutien logistique, technique, etc., et le rayonnement de la résidence en termes de communication. L'artiste ou l'équipe artistique assurera la mise en place et le bon déroulement des temps d'intervention publique ainsi que la réalisation du projet qui aura été retenu.

L'enveloppe financière allouée à la résidence est modulable : son montant et contenu finaux seront définis en discussion entre l'artiste ou l'équipe artistique et les commanditaires, sur les bases d'une enveloppe globale d'un maximum de 4 000€, qui pourra comprendre :

- la rémunération des interventions auprès du public sous forme de salaire, et, s'il y a lieu, la rémunération de la création artistique ;
- le défraiement des frais de transport, d'hébergement et de catering. Dans la mesure du possible, des solutions d'hébergement et de catering seront valorisées auprès des partenaires, notamment les universités, le CROUS, et la Ville de Pessac.

Sélection des candidatures

Dossier à produire

Le dossier à adresser pour soumettre une candidature devra comprendre :

- une présentation de l'artiste ou de l'équipe artistique qui intègre une présentation de la démarche artistique
- des éléments de présentation (visuel, vidéo, dossier de presse,...) traduisant cette démarche artistique
- une note d'intention pour expliciter les points de rencontre entre les enjeux de la résidence artistique de *Campus en commun* et les modalités du travail artistique envisagé, pouvant aller jusqu'à un pré-projet de résidence (avec éléments de calendrier, de budget, etc.)

Les dossiers sont à adresser par voie postale à :

ou par mail, sous format PDF, à :

Université Bordeaux Montaigne
Pôle Culture et Vie Etudiante – Campus en commun
Domaine Universitaire
F-33607 Pessac Cedex

campusencommun@u-bordeaux-montaigne.fr

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 22 avril 2018

Réponse aux candidat-e-s au plus tard le 30 avril 2018

Temps de résidence programmable entre mai 2018 et juillet 2018.

Annexe 1 – Présentation du projet Campus en commun

Malgré son implantation sur un territoire vaste et arboré, le campus fait l'objet de représentations négatives de la part de ses usagers et d'une méconnaissance de la part des habitants riverains pourtant amenés à le traverser quotidiennement. C'est sur fond de telles représentations que s'est ouverte en 2017 une phase de travaux de rénovation du bâti et d'aménagement des espaces extérieurs.

Parce que le chantier va créer des contraintes pour les usagers et bousculer les habitudes, l'Université prend le pari d'en faire l'opportunité de questionner le rapport des individus à ce lieu de formation, de recherche et de travail, mais aussi de vie : l'université est-elle seulement le lieu de dispense du savoir, ou un lieu d'apprentissage et d'expérience vécu ? Ce questionnement trouve toute sa place à une période où les universités et les institutions engagent une réflexion de fond sur la qualité de la vie universitaire.

Le projet Campus en commun ambitionne de faire un pas de côté à travers l'action et la médiation artistiques et culturelles, pour chercher collectivement des réponses aux questions que « Le Micro-monde, diagnostic sur les lieux d'usage collectif de l'Université Bordeaux Montaigne » élaboré en 2015 par le collectif Bruit du Frigo pour la Direction Vivre à l'Université de Bordeaux Montaigne a fait émerger :

« Où manger ? Comment manger ? Où se retrouver pour travailler et échanger ? Quels sont les lieux de convivialité créant de la synergie entre les différents enseignements ? Où sont les différents espaces – temps qui proposent autre chose que dispenser et recevoir les cours ? [...] Comment fait-on pour que l'on soit bien à l'Université Bordeaux Montaigne ? »

Le projet doit à terme permettre de définir les conditions de l'amélioration de la qualité de vie sur le campus pour tous ses usagers, et d'amorcer leur réalisation. Pour atteindre cet objectif, il repose d'une part sur l'accompagnement des initiatives de la communauté universitaire et d'autre part sur quatre dispositifs fixes :

- un dispositif communicationnel visant à favoriser la diffusion et la circulation des informations relatives à la vie de campus
- un dispositif politique sous la forme d'une gouvernance partagée et de temps publics : les Agoras du projet
- un dispositif spatial qui consiste à implanter des espaces éphémères et ouverts pour favoriser l'émergence de nouveaux usages sur le campus
- un dispositif artistique sous la forme de résidences d'artistes

Ces dispositifs visent à impliquer les usagers du campus pour leur permettre de partager leur ressenti du territoire, de faire émerger leurs besoins communs et, à terme, d'inventer les dispositifs pérennes adaptés à leurs usages. + expérimentation

Il se développe sur le territoire du campus pessacais et de ses franges urbaines, qui comprend notamment :

- l'Université Bordeaux Montaigne, le collège Droit, Sciences Politiques, Economie et Gestion de l'Université de Bordeaux, Sciences Po Bordeaux ainsi qu'une Bibliothèque Universitaire transdisciplinaire Droit & Lettres
- cinq villages et restaurants universitaires ainsi que la Maison des Activités Culturelles du CROUS Bordeaux Aquitaine
- le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) Saige-Formanoir